



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 5 JUIN 2014

Président : M. ARGENTON, Président

Didier GAILLARD, Véronique GILBERT, Claude DIEUMEGARD, Guillaume MOTARD, François GILBERT, Hervé-Loïc BOUCHER, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicolas GAMACHE, Laurent ROUVREAU, Louis-Marie GUERINEAU - Vice-présidents

Philippe ALBERT, Magalie BEAUFORT, Philippe CHARON, Mickaël CHARTIER, Jean-Paul CHAUSSONEAUX, Guillaume CLEMENT, Hervé DE TALHOUET-ROY, Eliane FAZILLEAU, David FEUFEU, Jean-Paul GARNIER, Jean-Claude GUERIN, Nicolas GUILLEMINOT, Ludovic HERAULT, Lucien JOLIVOT, Nicole LAMBERT, Béatrice LARGEAU, Jean-François LHERMITTE, Daniel LONGEARD, Daniel MALVAUD, Dominique MARTIN, Jean-Yann MARTINEAU, Jean-Michel MENANT, Bernard MIMEAU, Jean-Michel MORIN, Thierry PARNAUDEAU, Michel PELEGRIN, Alain PIED, Marie-Angèle PIED, Martine RINSANT, Michel ROY, Anne-Laure SIGOGNEAU, Dominique TEZENAS DU MONTCEL, Mickaël TIFFENEAU, Emmanuelle TORRE, Gérard VITRE - Conseillers

Délégués suppléants :

Michel AIRAULT suppléant de Emmanuel ALLARD
Jean-Claude VERDON suppléant de Sybille MARY
Chantal GOULET suppléante de Jean PILLOT

Pouvoirs :

Jacques DIEUMEGARD donne procuration à Jean-Paul CHAUSSONEAUX
Jean-Michel RENAULT donne procuration à Eliane FAZILLEAU
Françoise BABIN donne procuration à Guillaume MOTARD
Françoise BELY donne procuration à Jean-Paul GARNIER
Pascal BLOT donne procuration à Mickaël TIFFENEAU
Nathalie BRESCIA donne procuration à Bernard MIMEAU
Patrick DEVAUD donne procuration à Laurent ROUVREAU
Jean-Paul DUFOUR donne procuration à Gérard VITRE
Patrick LIAUD donne procuration à Jean-Yann MARTINEAU
Christophe MORIN donne procuration à Françoise PRESTAT-BERTHELOT
Thierry PASQUIER donne procuration à Guillaume CLEMENT
Anne-Marie POINT donne procuration à Jean-Michel MORIN
Magaly PROUST donne procuration à Marie-Angèle PIED
Fridoline REAUD donne procuration à Alain PIED
Gérard SAINT-LAURENT donne procuration à Didier GAILLARD
Danièle SOULARD donne procuration à Véronique GILBERT
Laurence VERDON donne procuration à Béatrice LARGEAU

Absences excusées : Véronique CORNUAULT, Didier VOY, Patrice BERGEON, Serge BOUTET, Sylvie SONG, Catherine THIBAUT

Secrétaires de séance : Didier GAILLARD & François GILBERT

ASSAINISSEMENT

GESTION DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SIGNATURE DU MARCHÉ

Par jugement du Tribunal administratif de Poitiers du 19 février 2014, le marché de gestion des Services Publics d'assainissement collectif a été annulé à compter du 1^{er} juillet 2014 au motif que la Communauté de Communes de Parthenay n'avait pas la qualité d'entité adjudicatrice.

La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, gestionnaire des réseaux et des équipements d'assainissement sur les territoires des communes d'Adilly, Fénerly, Châtillon-sur-Thouet, Gourgé, Parthenay, Pompaire et Le Tallud, a donc lancé un marché en appel d'offres ouvert pour l'exploitation technique du réseau d'assainissement. Ce marché est prévu pour une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} juillet 2014.

Après analyse des offres reçues, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 mai 2014 afin de choisir le prestataire. L'entreprise retenue est la SAUR (variante) pour un montant de 6 934 526,90 € HT pour le marché de base et des prestations ou travaux sur bons de commande estimés à 348 711 € HT.

Vu le rapport d'analyse de la Commission d'Appel d'Offres ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Président à signer le marché de gestion des services d'assainissement collectif et toutes pièces afférentes à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

FLIP 2014

DAMIER PARTHENAISIEN - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

L'association Le Damier Parthenaisien sollicite une subvention de 2 500 € pour l'organisation du 18^{ème} Open International du Jeu de Dames dans le cadre du FLIP 2014. Cet Open se déroulera du 5 au 10 juillet au complexe sportif Léo Lagrange.

Cet Open est organisé tous les 2 ans (années paires), sous l'égide de la Fédération Française de Jeu de Dames et de la Fédération Mondiale de Jeu de Dames, et amène à Parthenay les meilleurs joueurs nationaux et de forts joueurs mondiaux (Hollande, Belgique, Cameroun...).

Cette compétition débute en amont du FLIP (le 5 juillet) et se termine lors du 2^{ème} jour du FLIP (le 10 juillet), au regard des contraintes imposées par le calendrier national et international du Jeu de Dames.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 2 500 € en faveur de l'association Le Damier Parthenaisien pour l'organisation du 18^{ème} Open International du Jeu de Dames du 5 au 10 juillet 2014,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce afférente à ce dossier.

FETES DE PENTECOTE

COMITE DES FETES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Le Comité des Fêtes du Pays de Parthenay sollicite la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine pour l'attribution d'une subvention de 73 500 € afin d'organiser les Fêtes de Pentecôte, les 6, 7, 8 et 9 juin 2014. Plusieurs activités créent cet événement : une foire exposition, une cavalcade, des animations musicales et une fête foraine.

L'association souhaite conforter le travail de programmations musicales enclenché l'an passé et demande une aide supérieure de 2 500 € par rapport à 2013.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 73 500 € en faveur du Comité des Fêtes,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

CENTRE AQUATIQUE GATINEO – ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2014/2015

La grille tarifaire ci-jointe pour les activités de GâtinéO est constituée de 2 grands secteurs :

- un secteur « baignade grand public » regroupant les tarifs d'entrée, les abonnements (horaires, séances, semestre) et les tarifs des comités d'entreprises,
- un secteur « animation » comprenant la location d'un vélo aquatique, de la salle de réunion, les tarifs pour les soirées événementielles, les scolaires, les centres de loisirs, les stages de remises en forme, les associations, les animations (baby club, aqua kids...), les leçons de natation et le coaching.

Les tarifs sont en vigueur du 1^{er} juillet de l'année en cours jusqu'au 30 juin de l'année suivante.

Chaque année, les tarifs de l'un des 2 secteurs sont augmentés alors que les tarifs de l'autre secteur connaissent une augmentation l'année suivante.

Exceptionnellement, pour la saison 2013/2014, il avait été fait le choix de ne pas augmenter les tarifs votés pour la saison 2012-2013 du fait de la fermeture pour travaux de juin à novembre 2013.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'augmenter les tarifs du secteur « Baignade grand public » en majorant les droits d'entrée d'environ 3 % comme indiqué dans le tableau ci-joint,
- de dire que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2014,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

PISCINE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-AUBIN LE CLOUD – ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2014/2015

La grille tarifaire ci-jointe pour les activités de Saint Aubin Le Cloud est constituée de 2 grands secteurs :

- un secteur « baignade grand public » regroupant les tarifs d'entrée et les abonnements,
- un secteur « animation » comprenant les leçons de natation, les séances prénatales, de jardin d'éveil et les animations trimestrielles et annuelles.

Les tarifs sont en vigueur du 1^{er} juillet de l'année en cours jusqu'au 30 juin de l'année suivante.

Il serait souhaitable, à compter de cette année, d'appliquer la même règle que pour le centre aquatique GâtinéO pour l'évolution de la grille tarifaire, à savoir que les tarifs de l'un des 2 secteurs sont augmentés alors que les tarifs de l'autre secteur connaissent une augmentation l'année suivante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'augmenter les tarifs du secteur « Baignade grand public » en majorant les droits d'entrée d'environ 3 % comme indiqué dans le tableau ci-joint,
- de dire que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2014,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

ACTION SOCIALE ET SANTE

REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE DE MENIGOUTE – LOT N° 6 - APPROBATION D'UN AVENANT N° 3

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avenant au marché de réhabilitation et d'extension de la Maison de Santé de Ménigoute suivant :

* lot n° 6 – MENUISERIE INTERIEURE BOIS

Par notification en date du 1^{er} septembre 2013, ce lot a été attribué à la SARL BODIN Philippe, pour un montant initial de 29 531,39 € HT.

Un avenant n° 1 au marché acte la substitution de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine à l'ancienne Communauté de Communes du Pays Ménigoutais, en tant que maître d'ouvrage. Un avenant n° 2, en date du 13 mars 2014, a augmenté le montant initial du marché de 2 984,95 € HT.

L'organigramme des portes extérieures doit être étendu à 6 ouvertures supplémentaires. Un avenant n° 3 en plus-value est donc conclu pour un montant de 310,39 € HT, portant le nouveau montant du marché à 32 825,73 € HT. L'augmentation totale par rapport au marché initial est de 11,16 %.

- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

QUESTIONS DIVERSES

TOURISME EN GATINE – CONSEIL D'ADMINISTRATION – DESIGNATION DE DELEGUES

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 24 avril 2014, a désigné 3 délégués au Conseil d'Administration de Tourisme en Gâtine : François GILBERT, Didier GAILLARD, Patrick DEVAUD.

Attendu que M. Hervé de TALHOUET-ROY est membre du Bureau Communautaire et conseiller délégué au tourisme, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que les 3 délégués au Conseil d'Administration de Tourisme en Gâtine sont MM. Hervé DE TALHOUET-ROY, Didier GAILLARD, Patrick DEVAUD.

TOUR CYCLISTE DES DEUX-SEVRES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Le comité d'organisation du Tour Cycliste des Deux-Sèvres a sollicité cette année la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine pour que la 3^{ème} et dernière étape du tour, qui se

déroulera le lundi 14 juillet 2014, puisse traverser 23 communes de la Communauté avec une arrivée sur l'avenue du Général De Gaulle à Parthenay.

Le Comité d'organisation se charge de l'ensemble de la manifestation. En contrepartie, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de verser une subvention de 6 000 € en faveur du comité d'organisation du Tour Cycliste des Deux-Sèvres,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

FORMATION DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Communautaire désigne les membres suivants qui intègrent la commission « ressources humaines » :

- M. Christophe MORIN
- M. Jean-François LHERMITTE
- Mme Béatrice LARGEAU
- M. Jean-Yann MARTINEAU
- Mme Eliane FAZILLEAU
- Mme Sybille MARY

Fait à PARTHENAY, le 6 juin 2014.
Le PRESIDENT ;

Affichage du : 10 juin 2014
 au : 24 juin 2014